

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02420

Numéro SIREN : 512 667 114

Nom ou dénomination : A.R.T.S.

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/014660

A.R.T.S
SARL au capital de 80 000 euros
Siège social : 20, RUE DU PERIGORD – 69330 MEYZIEU
Siren : 850 639 204 LYON

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire du
28 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à onze heures, les associés se sont réunis au siège social.

Le Gérant constate que tous les associés sont présents,

à savoir : Monsieur REGGAD Azzedine,
Monsieur SEMAIL Sofiane,

Total des actions présentes : 800 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le gérant déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Gérant :

- les A.R. des lettres de convocation
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;

Monsieur le Gérant indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- quitus à la gérance
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Gérant ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

Monsieur REGGAD Azzedine constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2021 fait apparaître un déficit de 138 507 euros.

138 507 euros seront reportés au compte REPORT A NOUVEAU.

SS AR

D'autre part, il décide de la continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

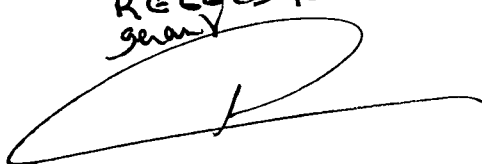
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

SENAIL Sofiane

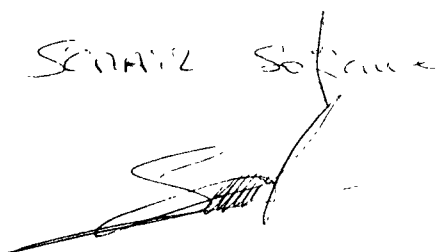


REGGIO ALVAREZ
gerant



certifiez conforme à l'original

SENAIL Sofiane



REGGIO ALVAREZ

